Document Fondateur Juridique de Guyavenir

Rédigée par André Destine – Juillet 2025



Article 1 - Définition et nature juridique

Guyavenir est une organisation citoyenne, indépendante et stratégique, fondée pour accompagner le processus d'indépendance de la Guyane et la mise en œuvre du projet national du Pays de l'or. Elle agit comme interface opérationnelle entre la population, les institutions en devenir, et les partenaires internationaux, dans une logique de construction harmonieuse, rapide et souveraine. Guyavenir ne remplace aucune institution ni autorité administrative existante, mais incarne la volonté populaire de reprendre en main l'avenir du territoire dans le respect du Destinisme et des principes de la Constitution du Pays de l'or.

Article 2 – Objet et missions principales

Guyavenir a pour mission de :

- Coordonner les actions liées à l'indépendance complète de la Guyane, selon les principes énoncés dans la Constitution du Pays de l'or.
- Élaborer et superviser le Plan de Modernisation Rapide, destiné à rattraper les retards structurels du territoire.
- Organiser les référendums citoyens, les débats publics, et les phases transitoires avant l'installation des institutions nationales.
- Structurer des relations stratégiques avec des partenaires internationaux, dans le respect de la souveraineté nationale.
- Mettre en œuvre une réforme territoriale profonde, sur les plans de l'économie, de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Article 3 – Composition et fonctionnement

Guyavenir est structuré autour de comités et divisions spécialisées et adhocratiques, chacun chargé d'un domaine particulier du développement territorial ou de l'organisation nationale. Ces comités et divisions sont dirigés par des coordinateurs élus ou nommés par la population engagée dans le processus de transition. Chaque branche de Guyavenir fonctionne en autonomie, sous la supervision du Conseil Général de Guyavenir, organe central de coordination.

Article 4 - Engagement citoyen et ouverture

Guyavenir est ouvert à toute personne :

- Résidant ou originaire du territoire guyanais,
- Souhaitant participer volontairement, professionnellement ou intellectuellement à la construction du Pays de l'or,
- Et acceptant de respecter les principes énoncés dans cette charte et dans la Constitution.

Les citoyens peuvent proposer des améliorations, rejoindre des comités, ou initier des projets liés à l'indépendance et au développement.

Article 5 - Lien avec la Constitution du Pays de l'or

Guyavenir est fondé comme instrument de transition, en attente de l'adoption démocratique de la Constitution du Pays de l'or. Dès que cette Constitution est validée par référendum national, Guyavenir devient organe d'appui national, placé sous coordination directe du Gouvernement du

Pays de l'or. Jusqu'à cette validation, il agit en tant qu'organisation indépendante citoyenne, sans but partisan, ni soumission à une autorité extérieure.

Article 6 - Transparence et publication publique

Toutes les actions, plans, décisions et orientations de Guyavenir sont publiées sur le site officiel www.Guyavenir.com

Les citoyens peuvent télécharger la Constitution du Pays de l'or, les rapports de chaque comité, les appels à candidatures, les comptes rendus d'activités, et les programmes d'accompagnement.

Article 7 - Gouvernance et légitimité populaire

Le chef suprême de Guyavenir est le peuple souverain du Pays de l'or lui-même. Aucune autorité individuelle ne peut se prévaloir de diriger Guyavenir en dehors de la volonté collective. Toutes les orientations stratégiques, décisions majeures et évolutions structurelles doivent être validées directement ou indirectement par le peuple, par voie de consultation démocratique.

Article 8 - Comité "Rejoindre Guyavenir"

Un comité dédié, appelé "Rejoindre Guyavenir", est chargé :

- De recevoir les candidatures citoyennes pour participer aux travaux de Guyavenir,
- D'évaluer les profils, compétences et motivations des volontaires,
- D'orienter chaque candidat vers le comité ou la division la plus pertinente, selon ses aptitudes et sa volonté d'engagement.

Ce comité veille à garantir une distribution équilibrée des talents et à prévenir toute exclusion ou concentration abusive des rôles.

Article 9 - Référendums de validation des projets

Tous les projets proposés par Guyavenir doivent être validés par référendum, selon leur portée :

- Les projets d'envergure nationale (ex. : système ferroviaire, réforme constitutionnelle, partenariat stratégique) sont soumis à référendum national, ouvert à l'ensemble du corps électoral du Pays de l'or.
- Les projets territoriaux ou locaux (ex. : aménagement d'un quartier, équipement dans un village) sont validés par référendums locaux, organisés auprès des citoyens directement concernés.

Ces référendums sont qualifiés d'"exceptionnels" pendant la phase de construction institutionnelle du Pays de l'or, jusqu'à l'installation complète des organes officiels prévus par la Constitution.

Article 10 - Évaluation quinquennale et déclenchement du Plan de Modernisation Rapide

Dans les cinq années suivant la déclaration officielle d'indépendance du Pays de l'or, Guyavenir fera l'objet :

- D'une évaluation globale de son efficacité, par une commission citoyenne et transparente,
- D'un suivi de ses résultats mesurables en matière d'infrastructures, d'insertion, de rayonnement international et de gouvernance institutionnelle.

Dès obtention des premiers fonds publics et internationaux, le Plan de Modernisation Rapide doit être déclenché dans les plus brefs délais, conformément à son calendrier stratégique. Tout retard injustifié ou blocage interne fera l'objet d'un audit citoyen.

Article 11 - Signatures officielles durant la phase de transition

Tous les accords, traités, protocoles, contrats et demandes de fonds auprès d'organismes internationaux doivent être validés par la double signature des deux députés désignés par la volonté populaire, représentant le territoire de manière transitoire. Ces signatures ne confèrent aucun pouvoir supplémentaire à ces députés. Ils agissent uniquement en tant que vecteurs administratifs de la volonté collective, dans le strict respect des orientations prises par les comités concernés et validées par référendum.

Article 12 – Égalité absolue des citoyens durant la phase de transition

Durant la phase de transition vers l'indépendance et la mise en œuvre du Pays de l'or, tous les citoyens sont placés sur un pied d'égalité totale. Aucun individu, représentant ou coordinateur ne peut se prévaloir d'un pouvoir supérieur à celui d'un autre. Chaque décision, projet ou orientation majeure doit être soumise à la participation collective et validée démocratiquement, conformément aux principes de souveraineté populaire.

Article 13 - Protection contre la manipulation idéologique et politique

Guyavenir interdit formellement toute tentative de manipulation d'opinion, de propagande déguisée ou d'influence politique visant à s'opposer à l'indépendance du territoire ou aux principes fondamentaux de la Constitution du Pays de l'or. Toute personne ou groupe engageant de telles actions fera l'objet :

- D'une enquête citoyenne,
- D'une dénonciation publique,
- Et le cas échéant, d'une procédure d'exclusion des structures de Guyavenir ou du processus démocratique en cours. La pureté du débat et le respect de la conscience populaire sont des conditions non négociables de cette transition.

Article 14 – Accompagnement digne des citoyens souhaitant rester français

Dans le respect de la liberté individuelle, tout citoyen ou résidant du territoire qui souhaite conserver sa nationalité française et ne pas s'associer au projet d'indépendance du Pays de l'or sera accompagné avec respect et dignité dans sa procédure de départ volontaire du territoire. Guyavenir s'engage à fournir :

- · Un accompagnement administratif,
- Des conseils logistiques,
- Et un soutien humain dans la mesure de ses capacités. Aucune animosité ni rejet ne sera manifesté envers ceux qui, par choix intime ou conviction, décident de ne pas faire partie de la nouvelle nation.

Article 15 - Traduction et accessibilité linguistique des projets

Afin de garantir l'inclusion de toutes les communautés du territoire durant la phase de construction du Pays de l'or, chaque projet, document ou communication officielle produit par

Guyavenir doit être traduit dans les principales langues régionales du territoire. Ces langues incluent notamment (sans s'y limiter) :

- Le créole guyanais,
- Le wayãpi,
- Le palikur,
- Le teko,
- L'alenkatu,
- Et les langues bushinenguées utilisées par les peuples du Maroni ou des zones isolées.

L'objectif est de permettre à tous les citoyens, y compris ceux qui ne savent pas lire ou écrire en français, de comprendre et de participer pleinement aux décisions publiques. Guyavenir s'engage à former ou mobiliser des traducteurs locaux, et à publier les versions multilingues de ses projets simultanément à la version francophone officielle.

1. Comité du Plan de Modernisation Rapide (PMR)

Mission principale Ce comité est chargé de concevoir, piloter et mettre en œuvre le Plan de Modernisation Rapide du territoire du Pays de l'or. Ce plan ne se limite pas à rattraper les retards historiques de développement; il vise une transformation totale du territoire, à la manière des projets visionnaires observés dans certains pays du Golfe comme l'Arabie Saoudite. Il incarne l'ambition d'inventer une Guyane nouvelle, moderne, audacieuse, harmonieuse et pleinement souveraine.

Fonctions clés

- Élaborer des **plans architecturaux futuristes** pour la reconstruction des villes, villages et hameaux.
- Planifier la création de monuments fonctionnels, de gares de trains, de bâtiments publics durables et d'infrastructures innovantes.
- Proposer une carte de répartition **équilibrée des projets**, pour éviter l'hypercentralisation urbaine.
- Rénover les infrastructures existantes non obsolètes, sans systématiser la démolition.
- Favoriser la création massive d'emplois dans les secteurs techniques, artistiques, logistiques et intellectuels.
- Définir les lieux stratégiques où seront implantées **les institutions nationales** prévues par la Constitution.

Objectifs

- Faire du PMR une vitrine internationale du Pays de l'or.
- Stimuler le développement personnel des citoyens à travers l'inclusion, l'éducation pratique, et la lutte contre le repli communautaire.
- Transformer les zones sous-exploitées en centres de vie dignes, connectés et prospères.
- **Déclencher le plan dans les 60 jours** suivant la réception des premiers financements officiels.

2. Comité de la Gestion des Travaux

Mission principale Assurer le pilotage technique, logistique et sécuritaire de tous les travaux publics entrepris dans le cadre du développement du Pays de l'or, en collaboration étroite avec les communes, les partenaires techniques et les artisans locaux.

Fonctions clés

- Planifier les étapes de chaque chantier selon les normes du Pays de l'or.
- Assurer le suivi quotidien des avancées (bâtiments, infrastructures, installations).
- Mettre en place une cellule de coordination locale dans chaque commune concernée.
- Veiller à l'utilisation **éthique**, **durable et transparente** des ressources et des entreprises engagées.

Objectifs

- Créer un registre public des travaux en cours consultable sur Guyavenir.or
- Former des équipes locales de gestion technique (ingénieurs, ouvriers, superviseurs).
- Réduire les retards par une logistique intelligente et anticipée.

3. Comité de Recherche de Partenaires Internationaux

Mission principale Ce comité a pour vocation d'identifier et d'approcher des États, institutions, fondations, entreprises et partenaires économiques ou diplomatiques susceptibles d'accompagner le Pays de l'or dans sa transition vers l'indépendance, et dans le déploiement du Plan de Modernisation Rapide.

Fonctions clés

- Nouer des **relations stratégiques internationales** : États, ONG, centres de recherche, organismes de coopération bilatérale.
- Sélectionner des partenaires économiques prêts à investir, soutenir ou financer le plan, par prêt, mécénat ou partenariat direct.
- Rencontrer des **acteurs privés et publics étrangers**, en évitant toute dépendance exclusive.
- Préparer des **accords transparents**, équilibrés, sans clause de domination ni ingérence géopolitique.
- Rédiger des **dossiers d'approche ciblée** pour chaque secteur : santé, architecture, mobilité, énergie, numérique.

Objectifs

- Positionner le Pays de l'or comme **acteur neutre, innovant et souverain**, capable de dialogue diplomatique sans alignement forcé.
- Refuser toute tentative extérieure de conditionnement notamment de la part d'États ayant un passif colonial au nom du respect de l'Harmonie Universelle.
- Diversifier les partenariats pour que la modernisation du territoire ne dépende jamais d'un seul bailleur.
- Préparer l'ouverture du territoire à des flux positifs de connaissances, de technologies et de coopération économique.

4. Comité de Recherche de Fonds

Mission principale Identifier, mobiliser et sécuriser les **ressources financières nécessaires** au lancement et à la réalisation du Plan de Modernisation Rapide et des projets stratégiques du Pays de l'or.

Fonctions clés

• Explorer toutes les formes de financement compatibles avec la souveraineté nationale : subventions, dons, partenariats, appels à projets.

- Rédiger des dossiers de levée de fonds clairs, éthiques et solides.
- Organiser des campagnes nationales ou internationales de financement participatif ou de mécénat institutionnel.
- Mobiliser les diasporas guyanaises et antillaises autour d'un soutien économique volontaire.
- Évaluer les risques liés aux propositions de financement conditionné ou aux formes de dépendance déguisée.

Objectifs

- Obtenir les premiers fonds suffisants pour lancer le plan dans les premiers mois après l'indépendance.
- Créer un **Fonds de Reconstruction National**, accessible au public et géré en toute transparence.
- Refuser tout financement qui compromet l'autonomie politique ou idéologique du Pays de l'or.

5. Comité des Relations avec les Institutions Financières Internationales

Mission principale Nouer et réguler les relations économiques et financières entre le Pays de l'or et les **organismes internationaux** : banques de développement, fonds régionaux, agences bilatérales, organisations spécialisées (Banque mondiale, FMI, etc.).

Fonctions clés

- Identifier les institutions compatibles avec les valeurs du Destinisme et les principes de souveraineté financière.
- Négocier des accords ou des programmes de soutien sans ingérence politique.
- Protéger le Pays de l'or contre les pièges de l'endettement, les clauses abusives et les mécanismes d'austérité cachés.
- Proposer un modèle de **financement équitable**, où les projets sont soutenus selon leur valeur sociale et stratégique.
- Accompagner juridiquement les négociations économiques multilatérales.

Objectifs

- Construire une **relation équilibrée avec les institutions mondiales**, en refusant les postures de soumission ou d'alignement.
- Publier un **registre transparent des relations financières internationales**, consultable par les citoyens.
- Proposer un modèle d'accès aux financements fondé sur la dignité nationale.

6. Comité de la Gestion des Fonds Publics

Mission principale Assurer la bonne utilisation, la traçabilité et la transparence absolue de l'ensemble des fonds publics générés ou reçus par Guyavenir, dans le cadre du développement national et local.

Fonctions clés

- Définir un modèle rigoureux de **budgétisation**, **d'audit**, **et de publication mensuelle** des comptes publics.
- Préparer le cadre juridique de la future Trésorerie nationale du Pays de l'or.
- Former des agents de contrôle, spécialisés en gestion des fonds publics, issus de tous les territoires.
- Garantir l'interdiction formelle des malversations, de la corruption ou de l'enrichissement personnel.
- Assurer une communication régulière auprès de la population : investissements réalisés, budgets prévus, fonds restants.

Objectifs

- Créer un écosystème éthique et exemplaire en matière de finances publiques.
- Éduquer les citoyens à la culture du contrôle collectif et de l'implication budgétaire.
- Préfigurer l'une des gestions économiques les plus transparentes et citoyennes du monde.

7. Comité de Santé Publique

Mission principale Concevoir et mettre en œuvre une politique de santé moderne, accessible, équitable et adaptée aux réalités sociales et géographiques du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Planifier la création ou la rénovation des hôpitaux, centres de santé et unités médicales mobiles.
- Assurer une couverture sanitaire dans les zones rurales, isolées ou sous-dotées.
- Promouvoir les médecines naturelles et les soins de proximité quand ils sont efficaces.
- Mettre en place des programmes de prévention (alimentation, hygiène, addictions).
- Développer une politique de santé mentale et d'accompagnement psychologique.
- Assurer la présence de professionnels dans chaque zone habitée du territoire.

- Garantir l'accès aux soins à 100 % des habitants, sans discrimination ni déséquilibre territorial.
- Créer une Académie de Médecine du Pays de l'or pour former localement une nouvelle génération de professionnels.

• Promouvoir une santé publique humaine, holistique et adaptée aux spécificités culturelles.

11. Comité de l'Éducation Nationale et des Écoles

Mission principale Fonder le système éducatif du Pays de l'or sur les principes du Destinisme, en alliant exigence académique, développement personnel, respect culturel et cohésion nationale.

Fonctions clés

- Reconstruire ou rénover les écoles, collèges, lycées et instituts supérieurs.
- Adapter les programmes scolaires à l'histoire, aux réalités et aux valeurs du Pays de l'or.
- Intégrer les langues régionales dans le cursus scolaire comme langues patrimoniales.
- Lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités d'accès au savoir.
- Former les enseignants selon des principes d'excellence, de bienveillance et de justice éducative.

Objectifs

- Créer un système éducatif souverain, totalement indépendant des programmes de l'ancienne tutelle.
- Rendre l'école un espace d'émancipation, d'unité et de révélation des talents.
- Assurer que chaque élève du Pays de l'or développe un esprit critique, un savoir-être citoyen et une vision du progrès éclairée.

12. Comité de l'Accompagnement des Peuples du Maroni

Mission principale Garantir l'inclusion, la reconnaissance et le développement des peuples vivant sur les rives et dans la région du fleuve Maroni, notamment les communautés bushinenguées, aluku et autres peuples transfrontaliers.

Fonctions clés

- Cartographier les besoins spécifiques en matière de logement, d'éducation, d'accès à l'eau et aux services publics.
- Préserver les langues, traditions et cultures des peuples du Maroni.
- Assurer que les politiques de modernisation ne les marginalisent ni les obligent à migrer.
- Mettre en place des mécanismes de dialogue et de consultation dans leur langue, avec des médiateurs issus de leur communauté.
- Promouvoir une représentation politique, économique et sociale équitable.

- Garantir que le fleuve Maroni devienne un axe de dignité, de développement et de reconnaissance.
- Offrir un modèle de coexistence harmonieuse entre modernisation et mémoire vivante.

• Renverser les décennies d'oubli, d'exploitation et de mépris subis par ces peuples.

13. Comité de l'Accompagnement des Peuples Autochtones

Mission principale Reconnaître, protéger et intégrer les peuples autochtones du territoire du Pays de l'or dans toutes les politiques de développement, tout en préservant leur identité culturelle, leur lien à la terre et leur autonomie communautaire.

Fonctions clés

- Établir une cartographie des territoires, des langues et des traditions autochtones.
- Assurer le respect des droits coutumiers et de l'usage équitable des terres traditionnelles.
- Créer des instances de dialogue entre les communautés autochtones et les autres comités de Guyavenir.
- Promouvoir l'éducation interculturelle, la médecine traditionnelle et l'art autochtone.
- Protéger les communautés contre toute forme d'exploitation, de marginalisation ou de déplacement forcé.

Objectifs

- Reconstruire un lien d'honneur entre la nation et ses premiers peuples.
- Placer les peuples autochtones au cœur du récit national, comme gardiens du territoire et de la mémoire.
- Assurer leur représentativité dans la gouvernance du Pays de l'or.

14. Comité de l'Accompagnement des Personnes Handicapées et Vulnérables

Mission principale Garantir que les personnes en situation de handicap, vulnérables ou marginalisées bénéficient d'une attention prioritaire dans toutes les politiques publiques du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Aménager les bâtiments, transports, espaces publics et services pour une accessibilité universelle.
- Assurer la prise en charge médicale, psychologique et sociale de qualité.
- Créer des programmes de réinsertion, de formation et de valorisation des talents singuliers.
- Lutter contre les discriminations structurelles et les préjugés sociaux.
- Former les professionnels à une approche inclusive, respectueuse et non paternaliste.

- Faire du Pays de l'or un modèle d'égalité réelle et de dignité sociale.
- Garantir que personne ne soit laissé derrière, quelle que soit sa condition.

• Définir des politiques d'accompagnement durable, avec des effets visibles dès les premières années.

15. Comité de l'Emploi et de l'Insertion Sociale et Professionnelle

Mission principale Développer une politique ambitieuse et inclusive d'emploi, pour que chaque citoyen du Pays de l'or puisse contribuer activement à la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

Fonctions clés

- Créer des filières de formation adaptées aux besoins du territoire et aux talents locaux.
- Stimuler l'embauche dans les secteurs liés à la modernisation, aux services, à la culture et aux technologies.
- Mettre en place des dispositifs de **reconversion rapide** pour les personnes en précarité ou en rupture professionnelle.
- Favoriser l'accès des jeunes, des femmes, des seniors et des citoyens défavorisés au marché du travail.
- Collaborer avec les entreprises locales et internationales pour bâtir des ponts d'embauche durables.

Objectifs

- Réduire le chômage structurel dans les premières années après l'indépendance.
- Faire de l'emploi un vecteur de fierté, d'autonomie et de prospérité pour tous.
- Valoriser l'insertion comme pilier du destin collectif du Pays de l'or.

16. Comité du Sport et de l'Accompagnement des Athlètes de Haut Niveau

Mission principale Assurer l'accompagnement administratif, logistique et diplomatique des athlètes antillais engagés dans des compétitions nationales ou internationales durant la phase de transition vers l'indépendance.

Fonctions clés

- Identifier les besoins spécifiques des sportifs de haut niveau concernés par un changement de cadre institutionnel et national.
- Assurer leur reconnaissance auprès des instances sportives internationales après la perte éventuelle de leur précédente nationalité.
- Gérer les démarches transitoires pour leur participation aux compétitions officielles dans le cadre de la représentation du Pays de l'or.
- Préserver l'intégrité de leur parcours sportif en garantissant le respect de leurs droits et leur accès aux soutiens publics légitimes.

Objectifs

• Éviter les exclusions ou blocages sportifs liés à la transition politique du pays.

- Créer une interface claire entre Guyavenir, la Fédération des sports et les comités d'organisation internationaux.
- Valoriser les sportifs antillais comme ambassadeurs de la résilience et de l'unité nationale.

17. Comité de l'Étude du Système Monétaire et Économique du Pays de l'or

Mission principale Étudier et vulgariser le système monétaire basé sur l'or tel qu'énoncé dans la Constitution, ainsi que les fondements économiques destinistes, afin d'en préparer la mise en œuvre progressive.

Fonctions clés

- Traduire l'Annexe II de la Constitution en supports pédagogiques pour les citoyens (monnaie physique, électronique, fluctuations de l'or).
- Informer les acteurs économiques, les familles, les entrepreneurs et les institutions financières sur les règles d'utilisation et de conservation de l'or.
- Collaborer avec les comités financiers pour anticiper les flux économiques et préparer les futurs partenariats compatibles avec ce système.
- Préparer les mécanismes d'interfaçage entre la Banque nationale, le Marché Financier et le Trésor public.

Objectifs

- Assurer que le modèle monétaire du Pays de l'or soit compris, respecté et correctement appliqué.
- Éviter les dérives, les falsifications ou la spéculation pendant les premières années de transition.
- Renforcer la souveraineté économique par la clarté et la maîtrise populaire du système.

18. Comité de l'Étude du Système Institutionnel du Pays de l'or

Mission principale Faire connaître, expliquer et faciliter la compréhension du système institutionnel complet prévu par la Constitution, incluant les 48 institutions centrales du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Rédiger des guides simplifiés, traduits dans les principales langues régionales, pour présenter les rôles et l'organisation des institutions.
- Organiser des sessions publiques de sensibilisation dans les communes, quartiers, villages, écoles et zones isolées.
- Former des référents citoyens capables de répondre aux interrogations et de relayer les principes constitutionnels.
- Préparer les conditions d'installation territoriale, structurelle et fonctionnelle des institutions sans créer ni modifier les structures existantes.

- Garantir que tous les citoyens comprennent la structure institutionnelle du Pays de l'or.
- Créer une culture constitutionnelle populaire avant l'installation officielle des institutions.
- Renforcer le lien de confiance entre les futurs organes publics et le peuple souverain.

19. Comité de l'Étude du Système Éducatif et du Travail du Pays de l'or

Mission principale Étudier, vulgariser et faire comprendre le fonctionnement du système éducatif et du travail tel qu'énoncé dans la Constitution, en vue de préparer sa mise en œuvre et son appropriation citoyenne.

Fonctions clés

- Présenter la structure du système scolaire, universitaire et professionnel du Pays de l'or, en intégrant les valeurs du Destinisme.
- Traduire les principes éducatifs, y compris ceux liés à la rééducation nationale, en documents pédagogiques et accessibles.
- Expliquer les droits et devoirs liés au travail, l'organisation des métiers, les chambres professionnelles et les modalités de reconversion.
- Collaborer avec les comités territoriaux pour adapter ces éléments aux réalités de chaque région.

Objectifs

- Permettre à chaque citoyen de comprendre le nouveau cadre éducatif et professionnel.
- Favoriser une transition harmonieuse vers un modèle national autonome et inclusif.

20. Comité de l'Étude du Système Politique du Pays de l'or

Mission principale Faciliter la compréhension du système politique tel qu'il est défini par la Constitution du Pays de l'or, incluant la Triarchie Harmonique, les rôles des chambres, du Parlement, et du pouvoir exécutif.

Fonctions clés

- Expliquer le fonctionnement des institutions politiques : le Palais triangulaire, le Parlement, les chambres consultatives et les mécanismes de référendums.
- Diffuser des supports éducatifs sur les droits de vote, les candidatures, les responsabilités des élus et les modalités de participation citoyenne.
- Former des relais locaux capables de vulgariser ces principes auprès de la population.
- Traduire les principes de surveillance démocratique (transparence, responsabilité politique) en formats compréhensibles et diffusables.

- Assurer que chaque citoyen puisse participer au système politique en connaissance de cause.
- Renforcer la souveraineté populaire par l'éducation constitutionnelle directe.

21. Comité de l'Étude du Système Judiciaire du Pays de l'or

Mission principale Présenter, vulgariser et accompagner la compréhension du système judiciaire tel que défini dans la Constitution, en vue d'assurer une transition légale sereine et respectée.

Fonctions clés

- Expliquer les fonctions du Palais de la Justice, du Conseil Constitutionnel, du Conseil d'État et des juridictions locales.
- Diffuser les principes de droit applicables, y compris les voies de recours, les garanties fondamentales et la place du citoyen face à la justice.
- Traduire les procédures judiciaires en supports éducatifs accessibles, notamment pour les publics éloignés ou non francophones.
- Former des médiateurs de terrain pour répondre aux questions juridiques de base durant la phase de transition.

Objectifs

- Prévenir les incompréhensions ou tensions judiciaires liées à la transformation institutionnelle.
- Garantir une justice compréhensible, équitable et alignée avec les principes du Destinisme.

22. Comité de l'Étude de la Constitution du Pays de l'or

Mission principale Permettre à chaque citoyen de comprendre, s'approprier et transmettre les fondements de la Constitution du Pays de l'or, dans une démarche éducative, civique et collective.

Fonctions clés

- Traduire la Constitution en formats pédagogiques et dans les principales langues régionales du territoire.
- Organiser des lectures citoyennes, ateliers, sessions de vulgarisation dans les quartiers, écoles et villages.
- Créer des supports multimédias (audio, affiche, schéma, résumé animé) pour garantir l'inclusion des publics non-lecteurs.
- Former des médiateurs constitutionnels capables d'éclairer les citoyens sur leurs droits, devoirs et les principes du Destinisme.

Objectifs

- Inscrire la Constitution dans la mémoire active du peuple, dès la phase de transition.
- Assurer qu'aucun référendum constitutionnel ne soit organisé sans compréhension préalable du texte.

23. Comité des Talents et des Diplômés

Mission principale Créer un espace structurant où les talents et diplômés du Pays de l'or peuvent mettre leurs compétences, expertises et idées au service de la nation, en toute autonomie intellectuelle et dans une logique d'émulation collective.

Fonctions clés

- Accueillir les citoyens diplômés ou reconnus pour leur savoir-faire technique, artistique, scientifique ou stratégique, afin qu'ils deviennent membres actifs du comité.
- Offrir aux talents une liberté de conception de projets, de recherche et d'innovation, dans le respect des valeurs de la Constitution.
- Encourager l'auto-organisation de groupes de réflexion, de laboratoires citoyens ou de réseaux d'experts dans les domaines clés du développement national.
- Organiser des forums, des rencontres et des missions de mobilisation intergénérationnelles pour inspirer et accompagner la jeunesse vers l'engagement actif.
- Collaborer transversalement avec les autres comités pour injecter des idées novatrices, des solutions concrètes et des stratégies efficaces.

Objectifs

- Faire du comité un incubateur national de projets autonomes portés par l'élite intellectuelle et professionnelle du territoire.
- Instaurer une culture de contribution volontaire et de leadership éclairé, où la compétence devient une force motrice du progrès.
- Valoriser les citoyens diplômés comme fondateurs et bâtisseurs actifs du Pays de l'or, et non comme simples spectateurs.

24. Comité des Énergies Vertes

Mission principale Préparer la transition énergétique du Pays de l'or vers un modèle basé sur les ressources renouvelables, la sobriété, la transparence tarifaire et la souveraineté énergétique.

Fonctions clés

- Étudier les modalités d'implantation territoriale d'EVPO (Électricité Verte du Pays de l'or).
- Sensibiliser les citoyens à l'usage des énergies solaires, hydriques, éoliennes et alternatives.
- Travailler en lien avec les comités du Plan de Modernisation Rapide pour intégrer les infrastructures énergétiques dès les premières constructions.
- Accompagner les municipalités dans la mise en place des réseaux intelligents, des unités de production et des systèmes de recyclage thermique.

Objectifs

- Réduire la dépendance énergétique dès les premières années d'indépendance.
- Assurer un accès équitable à l'électricité verte dans toutes les régions du pays.

25. Comité des Jeunes du Pays de l'or

Mission principale Créer un espace dédié où les jeunes du territoire, en tant que membres actifs et autonomes, peuvent concevoir, débattre, proposer et construire des projets liés à la transition du Pays de l'or, dans une logique d'engagement générationnel.

Fonctions clés

- Offrir aux jeunes la possibilité de définir leurs propres priorités : éducation, culture, emploi, environnement, inclusion, avenir technologique.
- Encourager la liberté d'expression, la créativité et la réflexion critique, dans un cadre respectueux des valeurs constitutionnelles.
- Permettre l'organisation d'assemblées, de forums, d'ateliers et d'événements intergénérationnels impulsés par les jeunes eux-mêmes.
- Créer des mécanismes de dialogue direct entre le Comité des Jeunes et les autres comités, notamment ceux du Plan de Modernisation, de l'Éducation, du Sport et des Talents.

Objectifs

- Inscrire durablement la voix de la jeunesse dans le processus d'indépendance.
- Favoriser l'émergence de jeunes leaders, penseurs, créateurs et bâtisseurs.
- Faire du Comité des Jeunes un laboratoire d'idées et d'espoirs, incarnant le futur du Pays de l'or dès aujourd'hui.

26. Comité du Logement

Mission principale Garantir l'accès équitable à un habitat digne pour tous les citoyens du Pays de l'or, en cohérence avec les principes constitutionnels de respect, de durabilité et d'aménagement territorial intelligent.

Fonctions clés

- Accompagner la mise en œuvre des politiques de régulation des loyers définies par le Parlement, en partenariat direct avec les mairies.
- Collaborer avec les comités de modernisation pour la construction, la rénovation et la réhabilitation des logements existants.
- Veiller à la planification urbaine équilibrée et à la lutte contre les zones de précarité ou de concentration abusive.
- Proposer des outils de transparence locative, de suivi des loyers et de protection des locataires.
- Mettre en place des dispositifs d'urgence pour les personnes mal logées, sans-abri ou exposées à une instabilité résidentielle.

Objectifs

• Construire un modèle résidentiel national inclusif, durable et respectueux des réalités territoriales.

- Faire du logement un droit accessible, et non une charge inéquitable ou une source de discrimination.
- Appuyer les Mairies dans leur rôle structurant de développement résidentiel local.

27. Comité de l'Accompagnement des Entreprises

Mission principale Soutenir les entreprises locales, petites, moyennes ou en création, afin qu'elles puissent participer pleinement au développement du Pays de l'or dans une logique de souveraineté économique.

Fonctions clés

- Proposer des conseils administratifs, fiscaux et organisationnels aux entreprises existantes ou en émergence.
- Aider les entrepreneurs dans leurs démarches auprès des institutions économiques et financières.
- Encourager l'innovation, l'emploi local, et la production responsable.
- Assurer une liaison directe avec la Chambre des commerces et de l'industrie ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Objectifs

- Créer une dynamique entrepreneuriale solide, durable et non dépendante des acteurs extérieurs.
- Offrir aux entreprises une voie d'intégration dans les projets nationaux structurants.

28. Comité de l'Espace et de l'Astronomie

Mission principale Étudier et vulgariser les institutions spatiales et astronomiques prévues dans la Constitution, en accompagnant leur implantation territoriale et en diffusant la culture scientifique liée à l'espace.

Fonctions clés

- Présenter les rôles de l'Académie de l'espace, de la Base spatiale antillaise et de l'Observatoire astronomique aux citoyens.
- Traduire leur fonctionnement en outils pédagogiques accessibles dans toutes les langues régionales.
- Organiser des événements de vulgarisation astronomique dans les communes et les écoles.
- Préparer les citoyens à l'idée de souveraineté spatiale et à la valorisation scientifique des projets liés à l'univers.

- Créer une culture scientifique populaire autour de l'exploration spatiale.
- Assurer une compréhension collective de la stratégie céleste du Pays de l'or.

29. Comité de la Gestion des Déchets et du Recyclage

Mission principale Traduire la mission du Centre de collecte des déchets en politiques concrètes de tri, traitement, sensibilisation et transformation des déchets à l'échelle citoyenne.

Fonctions clés

- Former les citoyens aux gestes de tri et à la logique du recyclage dans toutes les communes.
- Collaborer avec les municipalités pour l'implantation des centres, stations et circuits de collecte.
- Identifier les zones polluées ou exposées à des dépotoirs illégaux et proposer des solutions.
- Encourager les innovations en matière de réutilisation et d'économie circulaire.

Objectifs

- Réduire les déchets non traités sur le territoire dès les premières années de modernisation.
- Mettre en cohérence la gestion citoyenne et institutionnelle des déchets pour une durabilité nationale.

30. Comité du Volontariat et du Bénévolat

Mission principale Encourager l'engagement citoyen à travers des actions de volontariat et de bénévolat structurées, visibles et valorisées durant la phase de transformation du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Organiser l'accueil, la formation et la coordination des volontaires selon les chantiers nationaux ou les besoins locaux.
- Favoriser l'émergence de réseaux citoyens autour de la solidarité, de l'entraide et du service public librement consenti.
- Accompagner les personnes qui souhaitent contribuer sans condition d'expertise ou de diplôme, mais avec engagement et loyauté.
- Créer un espace de reconnaissance publique des bénévoles et de valorisation de leurs actions.

Objectifs

- Faire du bénévolat un pilier social et politique du Pays de l'or.
- Mettre en œuvre des projets humains où chacun peut contribuer selon ses moyens, sans hiérarchie sociale.

31. Comité de l'Histoire, de la Culture et des Traditions du Pays de l'or

Mission principale Préserver, transmettre et valoriser la mémoire historique, les héritages culturels et les pratiques traditionnelles du territoire.

Fonctions clés

- Recenser les traditions locales, les récits historiques, les expressions culturelles et artistiques à travers tout le pays.
- Travailler avec l'Académie nationale pour assurer leur préservation et leur diffusion.
- Organiser des événements culturels, journées de mémoire, festivals et ateliers de transmission.
- Protéger les langues régionales, les objets patrimoniaux et les savoir-faire menacés par l'uniformisation culturelle.

Objectifs

- Enraciner la naissance du Pays de l'or dans l'histoire longue et riche de ses peuples.
- Créer un héritage partagé que tous les citoyens puissent reconnaître et célébrer.

32. Comité "Rejoindre Guyavenir"

Mission principale Recevoir, encadrer et intégrer tous les citoyens désireux de rejoindre activement Guyavenir, dans un esprit d'engagement volontaire, fraternel et structuré.

Fonctions clés

- Évaluer les motivations, les compétences et les domaines d'intérêt des candidats.
- Orienter les volontaires vers le comité, la division ou la mission la plus adaptée à leur profil.
- Garantir un accueil transparent, égalitaire et sans discrimination ni favoritisme.
- Proposer des parcours de contribution souples, clairs et valorisants pour tous.

Objectifs

- Structurer la mobilisation populaire autour d'une participation constructive.
- Éviter les dérives d'auto-proclamation ou de désorganisation interne.

33. Comité de l'Accompagnement des Personnes Souhaitant Quitter le Territoire

Mission principale Accompagner, avec respect et dignité, les citoyens qui font le choix libre de rester affiliés à la France ou de ne pas participer au processus d'indépendance du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Fournir une aide administrative complète pour les procédures de départ volontaire.
- Proposer un soutien logistique (hébergement temporaire, orientation, conseil juridique).
- Collaborer avec les ambassades ou services concernés pour garantir un départ serein, sécurisé et respectueux.
- Préserver les relations humaines et sociales durant cette transition, sans conflit ni stigmatisation.

- Préserver l'honneur de tous les citoyens, quelle que soit leur décision individuelle.
- Éviter les tensions, les incompréhensions ou les ruptures injustes.
- Renforcer l'image d'un Pays de l'or ouvert, pacifique et respectueux des choix de chacun.

34. Comité de la Protection contre la Manipulation Politique

Mission principale Surveiller, prévenir et lutter contre toute tentative d'influence politique, médiatique ou idéologique visant à discréditer l'indépendance, les principes du Destinisme, ou la volonté populaire du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Identifier les discours de désinformation, les campagnes de déstabilisation ou les pressions extérieures.
- Collaborer avec le Centre de Communication et Médias pour corriger, dénoncer ou neutraliser les récits manipulatoires.
- Organiser des campagnes de sensibilisation citoyenne pour renforcer l'esprit critique et la vigilance démocratique.
- Travailler avec les comités juridiques pour envisager des sanctions si nécessaire.

Objectifs

- Protéger la conscience collective et l'intégrité du projet national.
- Garantir un débat public sain, rationnel et libre de toute ingérence hostile.

35. Comité des Traducteurs et de l'Accessibilité Linguistique

Mission principale Traduire l'ensemble des documents, projets et publications de Guyavenir dans les principales langues régionales du territoire, afin d'assurer une participation équitable et inclusive de tous les citoyens.

Fonctions clés

- Identifier les langues prioritaires à traduire : créole guyanais, wayãpi, palikur, teko, alenkatu, bushinenguée, etc.
- Recruter et encadrer des traducteurs citoyens, bénévoles ou professionnels.
- Collaborer avec les autres comités pour intégrer la traduction dès la conception des projets.
- Organiser la diffusion des versions multilingues sur les plateformes officielles et les espaces communautaires.

- Faire de la langue un pont de participation démocratique, et non un obstacle.
- Garantir que toutes les communautés soient informées et représentées.
- Créer une culture politique multilingue et respectueuse des patrimoines locaux.

36. Comité des Référendums et de la Surveillance des Processus Électoraux

Mission principale Garantir la transparence, la fiabilité et la loyauté de tous les processus référendaires et électoraux organisés durant la phase transitoire et au sein du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Organiser les référendums officiels, notamment ceux liés à l'indépendance, à l'approbation de la Constitution ou à des décisions majeures du peuple.
- Surveiller l'intégrité des opérations de vote : sécurité des urnes, neutralité des agents, vérification des résultats.
- Prévenir toute fraude, manipulation ou pression idéologique lors des scrutins.
- Collaborer avec le Conseil Constitutionnel, les chambres citoyennes et le Centre de Communication pour garantir une information juste et équitable.

Objectifs

- Faire du référendum un outil pur d'expression démocratique.
- Protéger la volonté populaire contre les détournements ou les ingérences.
- Éduquer les citoyens à la pratique du vote libre, éclairé et responsable.

37. Division de la Lutte contre l'Orpaillage Illégal (LOI)

Mission principale Combattre activement toutes les formes d'exploitation minière illégale, en particulier l'orpaillage non autorisé, qui menace les ressources, l'environnement et la stabilité économique du territoire.

Fonctions clés

- Repérer, surveiller et neutraliser les activités d'orpaillage illégal.
- Travailler avec les institutions environnementales pour protéger les écosystèmes affectés.
- Assurer le respect des réglementations constitutionnelles concernant l'exploitation de l'or.
- Éduquer les populations locales sur les dangers écologiques, sanitaires et sociaux liés à cette pratique.

Objectifs

- Éradiquer les réseaux d'orpaillage illégal et empêcher leur reconstitution.
- Protéger les ressources naturelles pour les générations futures.
- Restaurer les zones dégradées par l'orpaillage.

38. Division de la Sécurité Nationale et des Frontières (SDF)

Mission principale Assurer le contrôle, la protection et la stabilité des frontières terrestres, maritimes et aériennes du Pays de l'or, tout en prévenant les menaces internes et externes.

Fonctions clés

- Surveiller les points d'entrée et de sortie du territoire.
- Prévenir les intrusions, trafics et mouvements illégaux.
- Collaborer avec les divisions militaires et diplomatiques pour garantir la souveraineté territoriale.
- Assurer une sécurité continue des zones frontalières sensibles.

Objectifs

- Protéger l'intégrité territoriale du Pays de l'or.
- Préserver la paix nationale face aux menaces extérieures.
- Renforcer la surveillance technologique aux frontières.

39. Division de la Lutte contre le Trafic de Drogue

Mission principale Neutraliser les réseaux de trafic de drogue, prévenir les addictions et assainir l'environnement social du Pays de l'or pour préserver la jeunesse et l'ordre public.

Fonctions clés

- Identifier et démanteler les réseaux impliqués dans le trafic de drogues.
- Collaborer avec les institutions judiciaires et internationales sur les enquêtes complexes.
- Sensibiliser la population aux risques liés à la consommation et à la dépendance.
- Appuyer les centres de soins dans la prise en charge des victimes d'addiction.

Objectifs

- Éliminer l'influence des cartels et organisations criminelles sur le territoire.
- Protéger la jeunesse de la toxicomanie et des dérives sociales.
- Rétablir un climat social sain et sécurisé.

40. Division de la Formation Militaire

Mission principale Organiser, encadrer et garantir la formation militaire des forces armées du Pays de l'or, dans le respect des standards constitutionnels, technologiques et stratégiques.

Fonctions clés

- Assurer la formation des soldats dans les domaines physiques, techniques, tactiques et éthiques.
- Collaborer avec l'Académie de la défense et le Conseil d'État pour élaborer les programmes.
- Encadrer les recrutements et les parcours d'excellence au sein des différentes branches militaires.

• Préparer les forces à la défense du territoire, à la gestion de crise et aux missions humanitaires.

Objectifs

- Forger une armée disciplinée, compétente et respectueuse des droits fondamentaux.
- Développer une capacité de défense nationale souveraine et crédible.
- Intégrer la formation militaire dans le Plan de Modernisation Rapide.

41. Division de la Cybersécurité et de Surveillance

Mission principale Protéger les données critiques, les systèmes informatiques et les réseaux de communication du Pays de l'or contre toute forme de cyberattaque, piratage ou sabotage numérique.

Fonctions clés

- Surveiller les infrastructures numériques du gouvernement et des institutions.
- Détecter les tentatives d'intrusion ou de perturbation technologique.
- Collaborer avec l'Académie du numérique pour renforcer les outils de défense et de prévention.
- Former des équipes spécialisées en cybersécurité et en renseignement numérique.

Objectifs

- Assurer la souveraineté numérique du territoire.
- Prévenir les ingérences et les conflits virtuels.
- Mettre en place une veille technologique constante.

42. Division de Lutte contre l'Immigration Illégale, les Infiltrations et autres Menaces Extérieures

Mission principale Prévenir, détecter et stopper toute tentative d'immigration illégale, d'infiltration politique ou criminelle, ou de menace stratégique menée depuis l'extérieur du territoire.

Fonctions clés

- Contrôler les flux migratoires et enquêter sur les filières clandestines.
- Identifier et neutraliser les tentatives de manipulation ou d'ingérence sous couvert migratoire.
- Collaborer avec les Divisions de sécurité, la Marine, l'Ambassade générale et le Conseil d'État.
- Mettre en œuvre des protocoles humanitaires lorsque cela est requis, dans le respect du droit international.

- Défendre l'équilibre démographique et politique du Pays de l'or.
- Assurer que tout contact extérieur respecte les lois constitutionnelles.
- Garantir une régulation migratoire digne, ferme et souveraine.

43. Comité de l'Étude du Dispositif 100 % de Contrôle à l'Aéroport de Cayenne

Mission principale Examiner, documenter et analyser le dispositif actuel de contrôle systématique dit "100 %", appliqué à l'aéroport de Cayenne, afin d'évaluer sa légalité, son efficacité et surtout sa compatibilité avec les principes d'égalité et de non-discrimination portés par la Constitution du Pays de l'or.

Fonctions clés

- Recueillir les témoignages de citoyens ayant été ciblés ou discriminés dans le cadre de ce dispositif.
- Étudier les critères officiels et officieux de ciblage, notamment ceux fondés sur l'apparence, l'origine, le nom de famille ou la commune de résidence.
- Identifier l'origine administrative du protocole (préfecture, directives internes, consignes informelles) et analyser ses fondements juridiques.
- Comparer ce dispositif aux principes constitutionnels du Pays de l'or, notamment le Chapitre I sur la gestion des frontières et le rejet explicite de toute ségrégation.
- Proposer des alternatives de sécurité plus justes, équitables et transparentes, basées sur le respect des droits fondamentaux et sur des procédures rationnelles.

- Déterminer si le dispositif constitue une forme institutionnelle de ségrégation ou de discrimination systémique.
- Préparer un rapport officiel d'évaluation à destination du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'État du Pays de l'or, afin qu'ils puissent se prononcer sur sa validité et sa reproductibilité.
- Garantir que le futur système de contrôle du Pays de l'or soit fondé sur l'intégrité, la justice et l'universalité des droits.